Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20261027-20261033-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise

Mairie de **SERAINCOURT**

2026/10-33
REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 27 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 23/10/2026 Date d'affichage : 23/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 octobre à 20h, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 23 octobre 2026, s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Candice ENEE.

Étaient présents : Mme Candice ENEE, Mme Karidiatou SANOU, M. Frédéric FERREIRA, Mme Aurore FROMENT, M. Pierre ARDITTI, Mme Marie-Claude GOUBIN, M. Philippe JACKSON, M. Maxime PAQUEREAU, M. Pascal LAMOUCHE, Mme Marie-Lyne SCHEMBRI

Absentes ayant donné pouvoir :

- M. Benjamin GUERARD, pouvoir à Mme Candice ENEE
- Mme Chantal BALLOT, pouvoir à Mme Marie-Claude GOUBIN
- Mme Émilie LE CROM JOURDAIN, pouvoir à M. Frédéric FERREIRA
- Mme Virginie DELL, pouvoir à M. Pierre ARDITTI
- M. Xavier SOURCEAU pouvoir à M. Philippe JACKSON

Mme Marie-Claude GOUBIN est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE LOGEMENTS

Le système de chauffage des logements situés rue Saint Jean doit être remplacé. Il est proposé d'investir dans une pompe à chaleur.
En parallèle les chauffe-eaux doivent également être changés.
Ces dépenses n'étaient prévues au budget initial du budget annexe logement.

Le budget principal de la commune dispose des fonds dans sa section d'investissement (chapitre 204).
La dépense prévue au budget de la commune ne sera pas réalisée cette année. Aussi, il est proposé de verser une subvention de 60 000€ au budget annexe logements.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n°2026/04-20 en date du 27 avril 2026 portant approbation du budget de la commune,
Vu le budget 2026 de la commune,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le versement d'une subvention de 60 000€ au budget annexe logement 2026.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20261027-20261033-DE

Approbation à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Marie-Claude GOUBIN

Le Maire,

Candice ENÉE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Préfecture de Cergy le 30/10/2026 et de sa publication légale le 31/10/2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr .